L'ABEILLE.

Journal politique, de l'Etat, du Commerce Général, de la Presse Libre et de la Troisième Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON

A NOUVELLE-ORLÉANS:

MARDI MATIN, 30 JANVIER 1838.

BANQUE DES CITOYENS.

Les deux chambres de la législature se sont réunies à l'effet de procéder à l'élection de six directeurs pour la Banque des Citoyens. Au premier tour de scrutin la résolution suivante a été obtenue :

MM. V. Patin a reçu	54	suffrages.
W. F. C. Duplessis,	54	"
J. Dupré,	54	"
H. McQueen	50	"
J. Armant,	45	"
D. Kennes,	41	"
M. Gordon, Sar.	34	"
C. Olivier.	19	"

Les six premiers nommés ont été proclamés conséquemment élus.

Le rapport du Grand Jury, que nous publions aujourd'hui, nous a été communiqué par le Greffier de la cour criminelle. Ce document nous a paru renfermer des observations très judicieuses sur l'état des prisons et les réformes qu'il serait nécessaire d'établir. Nous croyons bien d'appeler sur un sujet aussi important l'attention de nos concitoyens, après avoir examiné les faits et en avoir bien saisi la vérité, s'empresseront de faire disparaître les abus dont l'humanité doit rougir.

L'ELECTION D'UN GOUVERNEUR.

L'élection est, pour un peuple libre, l'acte le plus important dans son objet, et le plus grave dans ses conséquence. C'est par l'élection que le peuple exerce toute sa plénitude de cette souveraineté de qu'il n'avait pas été dépossédé à son avènement au pouvoir, et dont il a déposé de nouveau, lors de la promulgation de notre constitution qu'il s'était donnée en établissant le mode de son élection et de son exercice. Il a pu passer par l'expression tumultueuse d'opinions qui a porté quelque perturbation dans la société, éloigné d'ordre, le respect des lois, repris ses droits, et chacun est rentré dans l'exercice de ses fonctions particulières. Mais, s'agitent de toute part l'ambition et l'intrigue, et chaque parti s'efforce de s'emparer au profit de sa cause cette fermentation d'esprits inséparable de son action, et dont il ne peut se dispenser de nouveau. Il n'aura pas sortir que de la constitution qu'il s'est donnée ne soit pas respectée, et ne puisse l'expression tumultueuse d'opinions a porté quelque perturbation dans la société, éloigné d'ordre, le respect des lois, reprendre